



**Pôle direction**  
Service concours et examens

## **Procès-verbal**

### **Jury d'admission Examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024**

Le service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime (SDIS 17) assure la gestion administrative et l'organisation générale d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, au titre de l'année 2024.

Dans ce cadre, un jury a été constitué et ses membres ont été désignés par un arrêté du président du CASDIS n°23/02102 en date du 2 novembre 2023.

Le 20 septembre 2024 à 15h00, les membres du jury se sont réunis au centre de commandement du SDIS 17 à Périgny, en présence des responsables de la mission concours.

Etaient présents au titre du jury :

#### Pour le collège des personnalités qualifiées :

- Capitaine Guénaëlle DEBONS du SDIS de la Gironde, présidente du jury ;
- Lieutenant Ghislain FEUGEAS du SDIS de la Dordogne ;
- Monsieur Damien WIBAUX du CNFPT délégation Nouvelle Aquitaine.

#### Pour le collège des élus locaux :

- Madame Ghislaine GUILLEN, conseillère départementale, vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de la Charente-Maritime ;
- Madame Marie-Danielle GIRAudeau, maire de Fontaines-d'Ozillac, vice-présidente du centre de gestion de la Charente-Maritime ;
- Madame Delphine CHARIER, conseillère municipale à la mairie de La Rochelle.

#### Pour le collège des représentants des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

- Adjudant-chef Alexandre RIPOCHAUD du SDIS de la Gironde ;
- Adjudant-chef Thierry LAQUILLEAU du SDIS de la Charente-Maritime ;
- Sergent-chef Jean-Charles BENOIST du SDIS de la Charente-Maritime.

Conformément à l'article 54 du décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020, il est attribué à l'épreuve orale unique une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

De même, le candidat ne peut être déclaré admis s'il n'obtient pas au moins 10 sur 20.

Conformément à l'article 56 du décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020, à l'issue de l'épreuve, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste d'admission.

La présidente du jury transmet la liste d'admission à l'autorité organisatrice avec un compte-rendu de l'ensemble des opérations. S'agissant de la voie de la promotion interne, les listes d'aptitude seront ensuite établies par arrêté par les SDIS recruteurs.

Un procès-verbal d'incidents survenus durant l'épreuve orale unique est annexé (sans impact majeur sur le bon déroulement des opérations).

Le jury déclare admis à l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, les 127 candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

ABADIE Nicolas  
ARRIVET Jérémy  
AUBINAIS Samuel  
AUGER Dorian  
AVERTY Jonathan  
BAILLY Florian  
BALLAND Jean-François  
BALZE Baptiste  
BATARD Mathieu  
BAUCHET Nicolas  
BEUREL Marc-Antoine  
BIZEUL Jerome  
BLANCHE-PALLAS Yves  
BOISSEUIL Corentin  
BORNE Laurent  
BOUEL Christian  
BOUGNOT Florent  
BOUHOURS Grégory  
BOUNOT Guillaume  
BRARD Mickaël  
BROUSSOULOUX-TELLIER Anthony  
CARDOT Sébastien  
CAZAUNAU Benjamin  
CHAMAYOU Thomas  
CHARRA Rémi  
CHAUSSAT-CHALLOIN Florian Rudy  
CHERRUAU Julien Claude Louis  
CHOPIN Olivier  
COSSARD Fabien  
COSTA Samuel  
DAKROU-QUANTIN Aurelia  
DEBRIX Jean Philippe  
DONCIEUX Mathieu  
DRID Rayan Loris

DUBOIS Pierre  
DUCHAMPS Thibaut  
DUFEU Mathieu  
DUMAS Romain  
DUTARTRE Christophe  
DUTHEIL Thomas  
EDET Pierrick  
ETIEVE Florent  
FARMANIAN Arnaud  
FAUCHÉ Mickael  
FEDERICI Julien  
FOSSEY Renaud  
FOUCHER Benoit  
FRANCISCO Jean-Baptiste  
GALINIER Sébastien  
GIRARD Benoît  
GORIN Rudy  
GOUDARD Horry Mickaël  
GUILLEBAULT Kévin  
GUILLEMIN Jimmy  
GUITTON Christopher  
HARDOUIN David  
HENRI Guillaume  
HORVAIS Clement  
JAFFRES Pierre  
JEAN Aurélien  
JEFFRAY Alexandre  
JOCQUET Anthony  
JOURNAULT Pierre  
JULES Alexandre  
LABATUT Remy  
LABORDE Nicolas  
LADEGAILLERIE Quentin  
LAHOUN Lionel  
LASSERAND Ulysse Valèrian  
LAVAUD Julien  
LE BERRE Simon  
LE PORS Mathieu  
LE SQUER Alexandre  
LECLER Charles  
LEGOUEIX Antoine  
LEPRON Jerome  
MAGROU Sébastien  
MAHÉ Benjamin  
MAINA Antoine  
MARTIN Clément  
MARTIN Mickael  
MASSIAS David  
MAYSONNAVE Yannick  
MERAJ Michael

METIVIER Aurélien  
MEURS Mikael  
MOÏTRY Maxime  
MONBERNIER Remi  
MOREAU Teddy  
MOZET Cedric  
MUYARD Mathieu  
OPRESCO Jean Sébastien  
ORONOS Julien  
PARTHENAY Aurelien  
PETIT Julien  
PLANTEY Romain  
PRADELLI Antoni  
RANTY Fabien  
REMBERT Damien  
RIAS Eddy  
RICHARD Nicolas  
RICHARD Sébastien  
RICHAUD Fabien  
RIO Nicolas  
RIVET Thomas  
ROBILLARD Vincent  
RONGEN Yann  
ROUAULT Marc-Antoine  
ROUDIER Emmanuel  
ROUSIC Sebastien  
RUIZ Pierre  
SABOURIN Simon-Jean  
SAUVEUR DIT SALVADOR Diego  
SEILER Nicolas  
SEYEUX Kévin  
TANGUY Nicolas  
TARIF Sébastien  
TESSIER Jerome  
TEXIER Loïc  
TEYSSIER Pierre  
TORREGROSA Gabriel  
TOURET Nicolas  
TOURNELLE Thomas  
UNANUA BERECOCHEA David  
VERRAEST Gautier  
VIAUD Cyril  
WAVRANT Christian



Périgny, le 20 septembre 2024

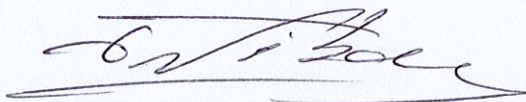
**La Présidente du jury**

Capitaine Guénaëlle DEBONS

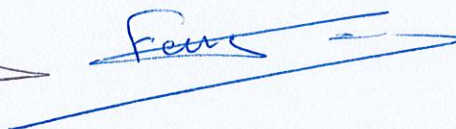


**Les membres du jury**

M. WIBAUX



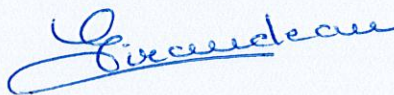
Ltn FEUGEAS



Mme CHARIER



Mme GIRAUDEAU




Mme GUILLEN



Sch BENOIST



Adc LAOUILLEAU



Adc RIPOCHAUD

